



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LELMANT
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

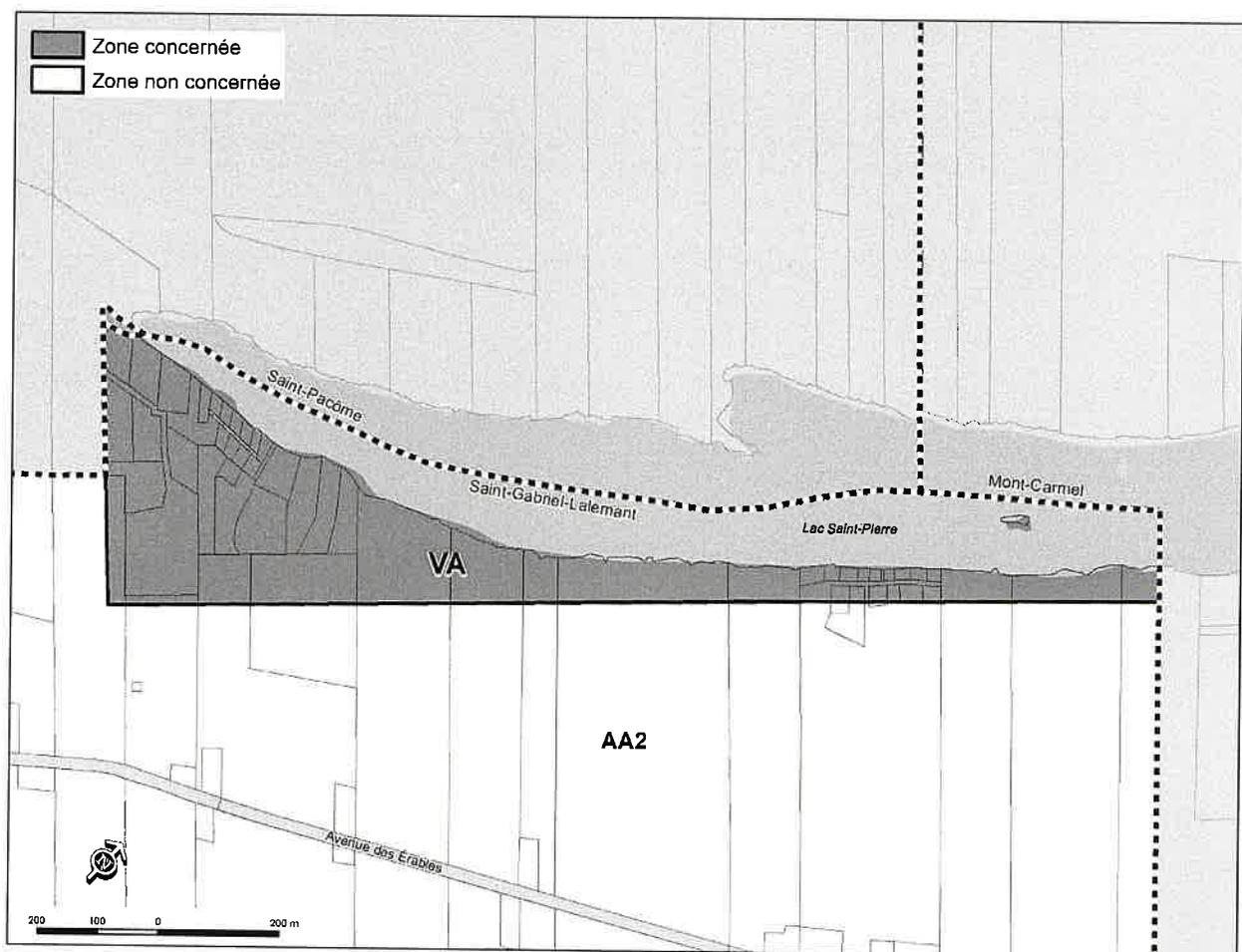
Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage :

QUE lors de la séance tenue le 4 avril 2023, le conseil de la municipalité a adopté le PREMIER projet de règlement numéro 19-23 visant à modifier le règlement de zonage numéro 02-91 de la municipalité, afin d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone de villégiature VA;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 avril 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, soit d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone de villégiature VA;

QUE le projet de règlement vise à ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone de villégiature VA illustrée sur le croquis suivant :



L'illustration de la zone concernée peut être consultée au bureau de la municipalité;

QUE le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé(e) durant les heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 12 avenue des Érables, à Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 5^e jour du mois d'avril 2023.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Micheline Lavoie, résidant à Saint-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant l'adoption du projet de règlement no 19-23 visant à modifier le règlement de zonage numéro 02-91 de la municipalité, afin d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone de villégiature VA, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 le 5 avril 2023.

En foi de quoi je donne ce certificat, le 5 avril 2023 à Saint-Gabriel-Lalemant.



Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe